



Le Budget de 1925 sera en excédent

La Dispute de Mossoul

Raoul Ponchon Académicien

Le PAIN reste, 1,40 le KILO dans le Nord, à

Mais le Préfet taxe de nouveau la farine à 146 fr. 85 le quintal

En 1923, huit milliards de déficit X X X X X

En 1925, trente-huit milliards d'excédent X X X

Reprise des paiements aux Sinistrés, en 1925

En deux ans les dommages seront réglés X

Avant que les Chambres ne se réunissent, jetons un coup d'œil sur la situation budgétaire de la France, telle qu'elle se présente pour 1925. Les adversaires les plus acharnés du gouvernement Herriot doivent reconnaître qu'une transformation « radicale » — sans jeu de mots — s'opère dans nos finances nationales. Au début de 1924, le franc était gravement malade. La livre à 120 francs équivalait à une fièvre mortelle qui allait emporter notre devise nationale.

liard 035 millions; en 1922 : 1 milliard 200 millions; en 1923 : 1 milliard 300 millions. C'est pourquoi le Bloc National voulait céder de si beaux profits à ses amis!

Ces chiffres indiquent le changement de méthode budgétaire du gouvernement actuel qui entend tirer le maximum de profits des monopoles, en améliorant leur fonctionnement, en industrialisant les fabrications mais en laissant au Trésor le bénéfice de ces exploitations.

Les crédits pour les Sinistrés

Le budget de 1925 comporte les propositions suivantes pour le paiement des indemnités de dommages de guerre :

Paiements du Trésor (espèces et Obligations de la D. N.)	3.200
Paiements du Crédit National	2.400
Paiements en bons trentennaires	1.000
Paiements en rentes	400
Total	7 milliards

Comment le franc s'est-il guéri ? Il n'y a eu d'autre remède qu'un profond changement apporté dans les méthodes gouvernementales. La politique de paix poursuivie par le président du Conseil a suffi, à elle seule, à stabiliser le franc. Pour le ramener progressivement à un cours normal de 65 à 70 francs, une révision complète du budget s'imposait. C'est l'œuvre à laquelle s'est attelé le ministre des Finances, M. Clémentel.

Un excédent de 38 millions

Le déficit budgétaire était de 23 milliards 750 millions en 1919. Il était encore de 11 milliards 483 millions en 1922 et malgré le fameux double-déjà de 4 milliards 183 millions pour 1924. Dans le projet de budget de 1925, les mesures fiscales énergiques prises par M. Clémentel permettent de supprimer le déficit total et de le remplacer par 38 millions d'excédent.

Malgré la charge écrasante de la guerre et des emprunts, malgré les dépenses formidables de la reconstitution le déficit du budget national va donc, pour la première fois, disparaître tandis que même, en 1913, il se chiffrait par 439 millions.

Ce qui est remarquable dans l'équilibre proposé, c'est que ce résultat est obtenu en dégrèvant du double-déjà 1.000.000 contribuables, pour l'impôt sur le revenu et en exonérant de l'impôt sur le chiffre d'affaires les denrées de première nécessité.

Le budget de 1925 ramène les dépenses à 33 milliards 490 millions (y compris l'augmentation des fonctionnaires), tandis que ces dépenses atteignaient encore en 1922 : 34 milliards 386 millions.

Les recettes sont évaluées pour 1925 à 33 milliards 528 millions, soit une plus-value de cinq milliards due à un réajustement des impôts, à une rentrée plus pressante des contributions sur la fortune et à une imposition nouvelle sur les bénéfices agricoles. On notera que la cession du monopole des allumettes, décidée par le Bloc National au profit de sociétés financières, est abandonnée par le gouvernement. C'est un acte de folie, pour ne pas dire plus.

Les bénéfices des monopoles

Le monopole des allumettes a produit un bénéfice de 56 millions en 1920, de 58 millions en 1921, de 69 millions en 1922 et de près de 72 millions en 1923. Il y a une progression aussi sensible dans le produit du monopole du tabac. Les bénéfices en ont été en 1921 : 1 mil-

Comme il aura été payé 58 milliards 519 millions à fin 1924, il restera à payer, sur un total évalué à 77 milliards, une somme de 18.484 millions. En tenant compte de la reprise des prestations en nature qui atteindra 1 milliard environ en 1925, on peut envisager la fin des paiements aux sinistrés pour 1927. A titre d'indication nous pouvons faire connaître l'état des paiements pour 1924, arrêtés à la date du 1^{er} octobre dernier :

Trésor (espèces et obligations)	2.891
Crédit National	1.640
Bons trentennaires	270
Rentes	173
Total (pour 9 mois)	4.974

La faible importance des paiements de 1924 est due à la politique désastreuse de M. de Lasterie qui a laissé la caisse vide. Les sinistrés envisageront avec confiance la reprise des paiements annoncée pour l'exercice 1925.

C'est en vérité un « budget de confiance » que celui de 1925 et il annonce un retour à la solidité de nos finances nationales. Sans doute, il exige une contribution des plus fortunés, mais le sort du franc commande toute l'activité française. Si nous ne voulons pas courir à la débâcle, comme l'a fait l'Allemagne, débâcle où les petits et les classes moyennes sont irrémédiablement ruinés, il faut assoler le budget sur de fortes assises. C'est le tour de force qu'a réalisé le ministre des Finances, en collaboration avec la Commission des finances de la Chambre, présidée par Vincent Auriol. 1925 verra donc un budget en équilibre et un budget démocratique. L'un ne contredit pas l'autre et le crédit de l'Etat en ressentira les bienfaisants effets.

Résultat des Elections en Grande-Bretagne

Les conservateurs ont la majorité absolue au nouveau Parlement

Londres, 30. — A 2 heures 45, 255 conservateurs, 98 travaillistes, 27 libéraux et 2 indépendants sont élus. Voici les gains nets des conservateurs : 92 sièges.

Pertes nettes : les travaillistes perdent 25 sièges et les libéraux ont une perte nette de 67 sièges.

Les résultats connus à 15 heures 30 donnent aux conservateurs la majorité absolue dans le nouveau Parlement.

Les élus

Londres, 30. — M. SNOWDEN, chancelier de l'Échiquier est réélu. M. CHURCHILL est élu. M. PATRICK HASTINGS est élu. L'ancien ministre conservateur M. CHAMBERLAIN a été réélu.

Parmi les travaillistes, ont été réélus : le ministre du Travail, M. THOMAS A. SHAW, le leader travailliste, DOMLEY ; le ministre des Colonies, M. THOMAS ; le sous-secrétaire parlementaire à l'Armement, M. AMMON ; le premier ministre, M. MAC DONALD.

Parmi les réélus se trouvent encore : l'ancien ministre sir William JOYSON HICKS ; l'ancien gouverneur de l'Irlande, sir HAMAR GREENWOOD ; lady ASTOR, conservatrice la première femme élue au Parlement britannique.

80 % de votants

Malgré le mauvais temps la proportion des votants est très élevée, elle atteint en moyenne 80 % des électeurs inscrits. Les femmes ont voté en grand nombre.

M. Asquith n'abandonne pas la politique

De tous les résultats proclamés cette nuit, celui qui a causé la plus vive impression,

Un conservateur mal reçu chez les mineurs

Londres, 30. — Le premier incident de la journée à signaler est l'aventure survenue hier après-midi aux environs de Durham, au capitaine Streefield, candidat conservateur, et à sa femme, qui visitaient un village minier.

Une trentaine d'individus entourèrent leur automobile. Mrs Streefield fut alors attaquée par des femmes, qui se mirent à déchirer sa robe et son corsage.

Le capitaine, voulant protéger sa femme, subit un sort semblable. La foule courut ensuite à coups de couteau les pneumatiques de la voiture et en démôla la carrosserie.

Le candidat conservateur put toutefois repartir en direction de Curham.

750 francs pour 500 francs

Les remboursements s'effectuèrent à 150 %, ce qui revient à dire, que chaque bon de 500 francs sera remboursé à 750 francs.

La prime, qui constitue le grand attrait du nouveau titre, jouera à partir de la sixième année le gouvernement a décidé à ce propos, que chaque tranche de 500 millions sera amortie par tirages comme suit : présentée par un million de bons de 500 fr., 20.000 titres seront remboursés la sixième année ; 30.000 la septième ; 40.000 la huitième ;

LES MYSTÈRES DU BAGNE

LE REVEIL DU CINEMA

Le Comité d'organisation soumet les vœux des Sinistrés au Ministre des Régions Libérées et au Président du Conseil

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Victor Dalbiez, Ministre des Régions Libérées, a reçu hier matin à 10 heures, au Sénat, le Comité d'organisation du Congrès de Cambrai composé de MM. Bersez et Chenu, secrétaire général de la Fédération des Sinistrés ; de la Grange, président de l'Union des Sinistrés ; de la Fédération des Unions de Coopératives de la Région des Sinistrés ; de la Fédération des Unions de Coopératives du Nord, rapporteur au Congrès ; Lesage, président des Coopératives de Cambrai ; Villain, représentant de l'Union des Coopératives de Valenciennes ; de Valenciennes, M. Bersez, président de la Confédération Générale des Associations Agricoles des Régions Dévastées ; Monneret, président des Coopératives de l'arrondissement d'Avesnes, et Henry, secrétaire général du Comité des Sinistrés.

M. Havez a pris tout d'abord la parole, pour exposer au Ministre les raisons du Congrès. Cette manifestation s'est déroulée dans le calme le plus absolu, grâce aux efforts du Comité, et malgré les intentions de certains sinistrés, M. de la Grange a ensuite donné connaissance à M. Victor Dalbiez d'un résumé des rapports présentés à la réunion. Ces rapports ont été lus et ont été très appréciés, en prenant connaissance des dispositions prescrites dans la loi de finances et qui concernent plus particulièrement les impositions et les cessations. Il a réclamé à ce sujet des éclaircissements.

MM. Bersez et Bertrand se sont élevés contre l'inscription dans le budget d'une somme de 30 millions à recouvrer sur les sinistrés. Enfin, M. Desjardins a demandé des explications au sujet de la réduction de la somme de 50 à 100 millions prévue en ce qui concerne la faculté des contributions sur les dommages de guerre.

Notre situation financière et sa répercussion

En réponse à toutes ces questions, M. Victor Dalbiez a répondu par remerciements aux personnes présentes et a déclaré qu'il avait été très touché par les vœux du Congrès et a rendu hommage à la sagesse qu'il avait présidé aux délibérations de Cambrai.

Il regrette de ne pouvoir apporter, avant un certain temps, une réponse à toutes les suggestions émises, car elles exigent un examen approfondi avant de recevoir des promesses formelles. Le Ministre a déclaré qu'il comprenait entièrement les désirs et les desiderata exprimés par les sinistrés, dont la cause est si juste, et il a affirmé d'après des exemples personnels qu'il n'y avait aucun sentiment d'hostilité dans le reste de la France, à l'égard des populations des Régions Dévastées. Toutefois, la situation financière ne permet pas actuellement au Gouvernement de faire les concessions demandées, et M. Victor Dalbiez, a indiqué à ce sujet que sur les 82 milliards, montant approximatif de la totalité des dommages, 57 milliards avaient déjà été payés. Mais, comme les difficultés financières de l'heure présente, ne permettent pas d'envisager pour une période rapprochée le paiement des 25 milliards nécessaires à l'achèvement de l'œuvre de reconstruction.

Tout se rapporte donc à la question des crédits.

L'EMPRUNT INTÉRIEUR

Le 12 Novembre des bons seront émis à 500 fr. et à 5 % d'intérêt

Paris, 30. — Un Journal parisien publie l'information suivante : Les conditions d'émissions du nouvel emprunt intérieur destiné à liquider des dépenses de déficit antérieures sont définitivement arrêtées. Du mercredi 12 novembre au lundi 10 décembre prochains, le gouvernement offrira au souscripteur public, aux guichets des principaux établissements de crédit et des banques, de Paris et de la province, des bons de dix annuités de 500 francs nominatifs au pair, par tranches de 500 millions.

Le montant total de l'emprunt n'est pas limité, mais le gouvernement se réserve le droit de clore les opérations d'émission lorsque le nombre de tranches d'un demi-milliard chacune, ainsi souscrites lui paraîtra suffisant.

Les bons porteront intérêt à 5 pour cent à partir du 1^{er} octobre 1924, afin de favoriser les « cripteurs ».

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Lille

EXTRAIT DU JUGEMENT RENDU CONTRADICTOIREMENT par le Tribunal de Première Instance de Lille, le 10 novembre 1924.

A la charge de **Lignre Jules-Joseph**, âgé de 46 ans, né à Watteles le 5 février 1878, fermier, et de **Barbara Emile-Louis**, âgée de 46 ans, née à Watteles, le 3 avril 1878, fermière. Tous deux demeurant à Watteles, hameau du Beck Courbaire de Watteles, canton de Valenciennes, arrondissement de Valenciennes, le 13 Mai et 7 Juin 1924, à Watteles.

Vu les articles 1, 3, 6, 7 de la loi du 1^{er} Août 1905 et 35 du Code Pénal et 194 du Code d'Instruction Criminelle.

Le Tribunal les condamne solidairement à une amende de mille francs chacun et, en outre, à l'insertion dans le présent Jugement par extrait en première page aux frais des condamnés, dans les journaux « Le Réveil du Nord », « Le Progrès du Nord » et « Le Télégramme », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder deux cents francs : s'il y avait appel.

Vu au Parquet.

Pour le Procureur de la République, **MALICET**.

Pour extrait conforme et délivré à Monsieur le Procureur de la République, **Le Greffier, L. DAMMARETZ**.

EXTRAIT DU JUGEMENT RENDU CONTRADICTOIREMENT par le Tribunal de Première Instance de Valenciennes, le 28 octobre 1924.

A la charge de **DELMARLE Albert**, âgé de 38 ans, né à Barry-Beaucourt, le 10 février 1886, cultivateur à Wattignies, canton de Valenciennes, arrondissement de Valenciennes, le 28 octobre 1924.

Vu les articles 1, 3, 5, 7 de la loi du 1^{er} Août 1905 et 194 du Code d'Instruction Criminelle.

Le Tribunal le condamne à l'emprisonnement avec sursis pendant un mois et à un arceau à une amende de 1.000 francs.

Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné, dans les journaux « Le Réveil du Nord », « La Dépêche », « Le Télégramme », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder deux cents francs et affiché au nombre de deux exemplaires dans la commune de Wattignies, dont un à la porte du domicile de Delmarle et l'autre à la porte de la Mairie.

N'y ayant appel.

Vu au Parquet.

Pour le Procureur de la République, **MALICET**.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, **Le Greffier, L. DAMMARETZ**.

Convoquée en séance extraordinaire par le Préfet, la Commission départementale consultative des Farines, qui ne devait siéger que mercredi prochain 5 novembre, s'est réunie hier à Lille. 11 heures du matin. Comme il était à prévoir la réunion a été orageuse, très orageuse même. M. Fichaux, président de la Chambre syndicale de la Meunerie, conscient vraisemblablement de ses torts a jugé prudent de ne pas paraître il a bien dit. On n'aurait pas manqué de lui rappeler ses engagements et de lui dire ses vérités...

L'attitude singulière des meuniers a abouti, au résultat inévitable. Le Préfet, en effet, a rétabli la taxe de la farine qu'il avait supprimée. Et le cours n'est pas « ce » comme le désiraient les meuniers à 150-152 fr. plus encore si possible mais à 146 fr. 85.

En conséquence le prix du pain reste stationnaire à 1 fr. 40 dans le Nord.

La taxe sur les farines conformément à la loi entrera en vigueur dans 8 jours. Tel est le résultat brut, de l'entrevue d'hier. Reste à examiner les raisons qui ont motivé la réunion anticipée...

Mais le Préfet taxe de nouveau la farine à 146 fr. 85 le quintal

On sait que le dernier prix de la farine, avait été fixé à l'amiable par la Commission départementale consultative à 146 fr. 35 le quintal. En acceptant ce prix, meuniers et boulangers avaient pris l'engagement de ne traiter aucune affaire à un prix supérieur.

On sait aujourd'hui ce que valent les promesses de meuniers !

Le lendemain même de la réunion, en adressant aux intéressés, rien que pour la forme, une circulaire leur demandant d'observer que les engagements pris M. Fichaux n'auraient pas manqué de se réaliser, si le Préfet, bien inspiré, n'y avait mis à temps le juste ferin — que nous réclamons hier.

La réunion de la sous-commission qui s'est tenue mercredi, n'a donné, on le sait, aucun résultat... A peine était-elle terminée

Mauvaise foi et spéculation

On sait que le dernier prix de la farine, avait été fixé à l'amiable par la Commission départementale consultative à 146 fr. 35 le quintal. En acceptant ce prix, meuniers et boulangers avaient pris l'engagement de ne traiter aucune affaire à un prix supérieur.

On sait aujourd'hui ce que valent les promesses de meuniers !

Le lendemain même de la réunion, en adressant aux intéressés, rien que pour la forme, une circulaire leur demandant d'observer que les engagements pris M. Fichaux n'auraient pas manqué de se réaliser, si le Préfet, bien inspiré, n'y avait mis à temps le juste ferin — que nous réclamons hier.

La réunion de la sous-commission qui s'est tenue mercredi, n'a donné, on le sait, aucun résultat... A peine était-elle terminée

Une protestation de M. Fichaux

Une panne d'automobile — c'est vraiment dommage — survenue sur la route de Dunkerque, aurait empêché M. Fichaux, président de la Chambre Syndicale de la Meunerie, d'assister à la réunion d'hier de la Commission départementale des farines.

M. Fichaux n'arriva à Lille qu'au début de l'après-midi. Vers 14 heures 30, il se rendit à la Préfecture. N'ayant pas été reçu par le Préfet, il protesta auprès de M. Desmoureaux, chef de division, contre sa convocation qu'il dit tardive et contre la décision de taxation prise par M. le Préfet, en son absence.

LA FRANCE ET LES SOVIETS

Le geste de M. Herriot aura une incalculable répercussion sur notre essor économique

Trois personnalités politiques du Nord nous en donnent l'assurance.

En annonçant au monde que la République française reconnaissait comme gouvernement légal la République des Soviets et se montrait « sereuse d'entrer en relations diplomatiques avec Moscou, M. Herriot, d'une main résolue, a cimenté un des plus grands actes de notre histoire moderne, aux incalculables conséquences heureuses, pour le paix universelle et l'édification de nos conditions d'existence.

La reprise des relations diplomatiques avec la Russie bolcheviste entraînera nécessairement celle des rapports commerciaux et cette perspective, qui sera demain une réalité, illumine l'avenir de radieuses splendeurs.

C'est sur ce terrain purement économique et sans envisager d'autres perspectives, que nous voulons aujourd'hui nous placer.

Nous ne pouvons pourtant résister au plaisir de marquer que le grand acte réalisé aujourd'hui est réclamé, depuis plus de trois ans, par le Conseil général du Nord, vigilement organisé de nos intérêts régionaux et nationaux.

Interviews concordantes

Nous avons tenu, pour le moment, à recueillir sur cette question capitale l'avis de personnes autorisées.

M. MELAYERS, industriel à Caudry et conseiller général du Nord, qui fut rapporteur du vœu de Waxin, demandant la reprise des relations diplomatiques et économiques avec la Russie soviétique, nous déclare : « Depuis longtemps, nous attendions avec un espoir mêlé d'angoisse l'heureuse solution d'un grave problème pour nous, qui vient de nous être apportée. L'industrie du tulle va prendre dans notre région un développement immense, parce que nous ne serons plus handicapés par les Anglais. Caudry va connaître la prospérité du tulle et de la broderie. »

Les entretiens que nous avons pu avoir aujourd'hui, au hasard d'une rencontre avec des personnalités susceptibles de donner un avis utile sur l'acte de M. Herriot, prouvent combien il est approuvé et était attendu.

Il allume beaucoup de joie et d'espoir dans les milieux industriels et dans nos populations travailleuses.

E. POIVENT.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Vent Sud-Ouest, Ouest, doux, nuageux, éclaircies, orages.